

Association citoyenne de lutte déchets 24 pour un service public

(ACLD24PSP)

E-mail : assoald24psp@gmail.com

Adresse : ACLD24PSP - Maison des Associations, 12 Cours Fénélon - 24000 Périgueux



NOS TRES CHERES POUBELLES !

**Bulletin
Mars 2026**

Une dynamique Assemblée générale !

Il a fallu rajouter des chaises pour accueillir les quelques 120 adhérent(e)s, dont quelques nouveaux/nouvelles, qui se sont pressé(e)s, samedi 21 février à la Filature de l'Isle pour participer à l'Assemblée générale de notre **Association citoyenne de lutte déchets 24 pour un service public** (ACLD24PSP).



S'il s'agit toujours d'un moment fort dans la vie de notre association, ce fut particulièrement le cas cette année ! Comme l'a clairement montré le bilan d'activité présenté par Dominique Lacoste, prolongeant le rapport moral de Serge Bertin, les 12 mois écoulés furent en effet particulièrement riches avec le rapport accablant de la Cour régionale des Comptes et plus encore avec la décision du Tribunal administratif de Bordeaux du 25 juin 2025. Saisi par notre association et par trois plaignants, le tribunal a en effet déclaré illégales les délibérations tarifaires 2023 et 2024 estimant que le volume de déchets déposé était le même quelque soit le mode de collecte et que les tarifs se devaient donc d'être identiques.

Au lieu d'exécuter cette décision dans les deux mois, comme le réclamait le tribunal, le SMD3 a revoté le 25 novembre, soit 5 mois plus tard et à la quasi unanimité, de nouveaux tarifs bafouant la justice puisque continuant de différencier collecte en Porte à Porte (PAP) et Points d'apport prétendument "volontaire" (PAV). Dans cette même séance, mais à une petite majorité cette fois et alors que rien ne l'y obligeait, le SMD3 a décidé de supprimer purement et simplement le PAP sur l'ensemble du territoire. Qualifiée d'"*Harmonisation des modes de collecte*", cette délibération est d'autant plus scandaleuse que les municipalités avaient eu le choix en 2023 de rester en PAP ou d'opter pour les PAV. Cela avec le plein accord du SMD3 et dans le cadre de claires délibérations. Un petit nombre de communes ont choisi le PAP. Leur imposer le PAV, avec les conséquences que l'on retrouve sur tout le reste du territoire (incivilités, vidéosurveillance, agents assermentés, véhicules de propreté, badges dépôts sauvages...) constitue un véritable déni démocratique.

N'ayant pas accepté la décision du tribunal - une première -, le SMD3 a fait appel, nous contraignant à poursuivre la procédure, avec tous les frais que cela occasionne ! Dans ce cadre, le rapport financier et le budget prévisionnel présenté par Christian Naudet et adoptés eux aussi à l'unanimité ont montré l'exigence d'accroître nos ressources, singulièrement face aux recours juridiques qui ont représenté 80% des nos dépenses en 2025. La décision de ne pas augmenter le montant de la cotisation ne peut s'accompagner que par une grande campagne d'adhésions, un appel permanent aux dons et la demande de subventions auprès des collectivités partageant nos analyses et nos propositions.

L'attitude des élu(e)s a été largement abordée, plusieurs personnes soulignant l'importance de les interpeller avec les usagers mécontents, en leur rappelant nos analyses et nos propositions. D'autant qu'avec les élections municipales et communautaires, certains renouvellements pourraient avoir lieu à l'intérieur du Comité syndical. De ce point de vue, notre "Lettre ouverte aux candidat(e)s" a été appréciée. Ce volet de notre action citoyenne mérite un plus grand investissement, ce qui suppose un engagement plus grand de nos adhérent(e)s. Plusieurs participant(e)s ont d'ailleurs fait part de leur accord pour essayer d'organiser des petites réunions sur leurs territoires, d'autres se proposant d'aider à la distribution des tracts.

Le débat a également beaucoup porté sur les recours individuels engagés devant les Tribunaux judiciaires contre les Communauté de communes. Nous ne pouvons qu'encourager ces procédures individuelles qui suspendent d'ailleurs l'obligation de paiement. L'hypothèse d'un recours contre la tarification 2026 a d'ailleurs été envisagée, avec ce que cela implique sur le plan financier. Est venue aussi la question des personnes possédant une résidence secondaire et à qui le SMD3 prétend imposer deux redevances. Un groupe de travail va du reste être constitué sur cet aspect. Quant à l'idée d'une "grève des paiements", elle a été abordée par quelques participant(e)s, avec l'exigence qu'elle soit massive, cela renvoyant à notre "action citoyenne".

La question de l'accessibilité ne fut pas oubliée. Elle figure depuis le départ dans nos exigences en lien avec l'APF-France Handicap. Il fut aussi largement question de notre communication, avec la nécessité d'informer toujours plus et mieux nos adhérent(e)s, de continuer d'occuper les réseaux sociaux - ce qui implique d'élargir le nombre d'entre nous ayant à charge cette importante question - et de poursuivre notre action auprès des médias, bonus étant accordé à RLP qui nous soutient depuis le

*Moment particulièrement applaudi : l'intervention du député **Sébastien Peytavie**.*

Invité à notre assemblée, il a présenté la proposition de loi sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois visant à la mise en place d'une Teom beaucoup plus juste pour l'ensemble des usagers, réellement incitative et contraignante pour les industriels gros producteurs de déchets. Le député est également fortement intervenu sur cette fameuse "accessibilité", soulignant qu'il est proprement scandaleux qu'elle n'ait pas été prise en compte alors que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été promulguée le 11 février 2005, cette Loi accessibilité posant pourtant les bases d'un nouveau principe général : l'accessibilité universelle de tout à tous, dont les personnes en situation de handicap !



Cette question de l'accessibilité ne fut en effet nullement oubliée. Elle figure depuis le départ dans nos exigences en lien avec l'APF-France Handicap. Il fut aussi largement question de notre communication, avec la nécessité d'informer toujours plus et mieux nos adhérent(e)s, de continuer d'occuper les réseaux sociaux - ce qui implique d'élargir le nombre d'entre nous ayant à charge cette importante question - et de poursuivre notre action auprès des médias, bonus étant accordé à RLP qui nous soutient depuis le début.

Avant le pot de l'amitié - *quelque peu contrarié par l'oubli des verres qu'il a fallu aller chercher en catastrophe !* - l'Assemblée a élu à l'unanimité le **nouveau Conseil d'administration** :

Marie-Christine Bazine, Serge Bertin, Henri Casaux, Evelyne Chantegreil, Josette Charenton, Denise Charrieras, Michèle Clot, Jean Dazinière, Hervé Duffrenoy, Dominique Lacoste, Christian Naudet, Hubert Renou, Arnaud Schneider, Teyssier Jacques, Jean-Pierre Tricaud.

Lors de sa première réunion, le CA, qui se réunira tous les mardis soir en visio, s'est doté d'un bureau :

Serge Bertin co-président avec Dominique Lacoste, Christian Naudet trésorier avec Hervé Duffrenoy, Josette Charenton secrétaire avec Michèle Clot.

Nous avons besoin de vous !

Afin de poursuivre et amplifier notre activité, nous mettons en place des groupes de travail animés par des membres du CA. En fonction de vos compétences et de vos centres d'intérêts, n'hésitez pas à vous inscrire (en nous contactant par mail) et décidez ensemble du mode de fonctionnement de votre groupe (*petites réunions en visio ou en présentiel, groupe Whatsapp...*).

Les différents groupes, qui peuvent être inscrits dans la durée ou ponctuels : le juridique, l'accessibilité, les résidences secondaires, notre communication (Internet, réseaux sociaux, presse...), le tribunal judiciaire, le suivi des collectifs, le suivi des délibérations, l'organisation de réunions publiques... D'autres groupes peuvent être constitués.

Si vous ne l'avez déjà fait, nous vous invitons vivement à renouveler votre adhésion 2026 au tarif inchangé de 10€. Vous pouvez également faire un don, même modeste. N'hésitez pas, par ailleurs, à faire adhérer les membres de votre famille, vos voisins et vos amis. Chèques à l'ordre de ACLD24PSP (ACLD24PSP - Maison des Associations, 12 Cours Fénelon - 24000 Périgueux).

Vous pouvez également utiliser **Helloasso** pour les adhésions et les cotisations

<https://www.helloasso.com/associations/association-cld24psp/adhesions/acld24psp-adhesion-2026>

Sur demande, nous pouvons vous transmettre les documents adoptés : rapport moral, rapport d'activité, bilan financier et budget prévisionnel.